

L'ÉTAT ET LA QUESTION DE LA SÉCURITÉ NATIONALE : ENJEUX ET DÉFIS DANS UNE AFRIQUE EN PROIE AUX CONFLITS

Aminou ZANGUI

Université de Zinder

E-mail : zanguiaminou1967@gmail.com

Résumé : La situation du monde en général et des Etats africains en particulier traversent une série de crises caractérisées par l'émergence de conflits récurrents. Cette situation de conflits qui émergent en Afrique trouve ses fondements d'origines variées. Ces conflits portent, d'une part, sur les ressources naturelles dont l'exploitation pose de sérieux problèmes surtout au niveau des ressources à usage commun ou à titre d'un droit de propriété privé. D'autre part, ces conflits reposent sur des constructions des aménagements qui, dans la plupart de cas se trouvent au stade de réalisation ou encore même une fois finis, ne couvrent pas intégralement le besoin.

Sur un tout autre plan, ces conflits se manifestent aussi à travers des jeux d'alliance souvent idéologiques fondés sur des intérêts opposés entre les nouveaux Etats africains séparés de nos jours par des frontières artificielles. Somme toute, ces situations conflictuelles n'honorent pas le continent africain aussi bien n'épargnent pas les populations urbaines et rurales qui le composent. En un mot, ces populations africaines des centres urbains et ruraux vivent de calvaires de mauvaises réputations d'expériences en matière de conflits¹. Dans ce climat de type délétère de conflits tendus en Afrique, il n'est donc pas si facile de maintenir l'unité nationale, l'ordre, la stabilité politique et la transparence du jeu démocratique au point de vivre la paix au sein des différents Etats africains.

C'est pour toutes ces raisons que nous avons pensé à cette question de conflit en Afrique afin d'apporter notre modeste pierre à l'édifice. Et c'est aussi le lieu pour nous de dire que les élus locaux, chefs traditionnels, administrateurs, journalistes, diplomates de carrière, juristes, magistrats, sociétés civiles et politiciens toutes catégories confondues, doivent s'investir pleinement dans des domaines pratiques afin d'apporter leurs contributions à la résolution des conflits dans notre cher continent Africain.

Mots-clés : Conflits récurrents, ; Afrique ; Etat ; sécurité nationale ; stabilité politique.

¹ Qu'ils soient larvés ou ouverts.

Abstract: The World situation in general and that of the African States in particular cross series of crises characterized by recurrent conflicts. The situations of conflicts that emerge in Africa derived from various origins. The conflicting situations in Africa derive, on one hand, from natural resources usage which brings about serious problems of exploitation either on common usage or legitimate usage of private property.

On the other, they result from the construction of facilities, which in most cases, remain unfinished or do not cover the general goal aimed at. Furthermore, conflicts arise in Africa through ideological relationship among newly created States finds itself nowadays separated by artificial borderlines. As a matter of fact, this context does neither honor African Continent nor do it sets conditions for the development of activities of the urban and rural populations. In one world, the populations of urban and rural centers of Africa experience hard living conditions due to the recurrent disturbances of conflicts² that affect the whole continent. In such a climate of deleterious situation, it is not easy to maintain national unity, order, political stability and transparency of democratic rules so as to maintain real peaceful conditions in African Countries.

It is for all these reasons that we have thought about the issue of conflict in Africa with the view to bring our contribution. It is in this trend of thought that we consider that, local official representatives, traditional rulers, administrators, journalists, career diplomats, lawyers, magistrates, civil society servants and politicians all categories combined must be practically involved in the resolution of conflicts of different kinds in our common Africa.

Keywords: Current conflicts; Africa; national security; political stability; State.

Introduction

Cette étude dont le thème est : « l'Etat et la question de la sécurité nationale : enjeu et défi posé en Afrique face à l'évolution des conflits récurrents » est la résultante des réflexions que nous avons menées autour de la situation sécuritaire en Afrique. Cette question ne peut être ignorée par tout intellectuel soucieux de l'Etat de droit et de la paix en Afrique. Le besoin que nous avons de vivre dans la paix et la sécurité révèle l'importance de cette thématique, dans une Afrique en proie à de violents conflits qui ont fait de nombreuses victimes et engendré de menaces de toutes sortes. L'objectif de la communication est de rechercher les causes des conflits ainsi que les voies de sorties de crises engendrées par ces conflits en Afrique. La problématique

de la sécurité nationale permet donc d'examiner la situation des conflits en Afrique, ainsi que les forces et les faiblesses de l'Etat dans le cadre du maintien de la paix et la promotion de la sécurité nationale. C'est ce rôle de promoteur de la paix et de la sécurité nationale que l'Etat est appelé à jouer.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus attestent que les causes et les conséquences des conflits sont bien connues en Afrique. Ces résultats attestent aussi que ces conflits qui éclatent dans des circonstances variées engendrent des situations de crise qui sont des raisons culminantes d'instabilités politiques en Afrique. D'autres sources d'information portant sur nos résultats atteints nous apprennent par ailleurs que la résurgence des conflits récurrents accroît le problème de l'insécurité et du sous-développement en Afrique. A cela s'ajoute l'incapacité des dirigeants africains à initier des programmes de développement adéquats et à conduire des transitions démocratiques propres. C'est pourquoi, maintes initiatives et tentatives ont été entreprises aux niveaux national et international dans le cadre de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits en Afrique². Mais ces efforts ont-ils servi à faire vivre une paix durable aujourd'hui en Afrique ?

Pour répondre à cette question, la méthodologie adoptée dans le cadre de la réalisation de cette étude est la collecte des informations au niveau de divers centres de documentations, suivie d'entretiens avec des personnes ressources qui ont bien voulu nous appuyer. Ces services d'appuis conseils que ces personnes nous ont apportés ont permis d'aboutir au résultat escompté.

Partant de ce capital d'expérience acquise, il ressort que le problème d'insécurité qui sévit en Afrique résulte en grande partie du développement de conséquences d'actions mettant en cause le comportement d'acteurs en jeu, au premier rang desquels figure l'Etat³. Ceci implique que les dirigeants africains ne sont pas épargnés des critiques. Dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, il leur manque d'assurance permanente pour asseoir un véritable programme de développement pouvant garantir la paix, la sécurité,

² Par le canal de l'Organisation des Nations Unies, l'ex Organisation de l'Unité Africaine, aujourd'hui l'Union Africaine et d'autres organisations régionales et sous régionales ainsi que de la part des sociétés civiles, des ONG et autres appuis internationaux.

³ Qui a la responsabilité de conduire des actions souveraines en matière sécuritaire.

la justice et la stabilité politique. C'est pourquoi, nous allons structurer notre travail en nous appuyant, de prime abord, sur de bases historiques principalement portant sur les différentes formes d'Etats qui se sont succédés en Afrique. Après, nous allons passer en revue la notion et les attributions de l'Etat avant d'évoquer la situation de conflits en Afrique et le mécanisme de prévention, de gestion et de résolution de ces conflits. Enfin, nous allons conclure en formulant une série de recommandations aux différents acteurs impliqués dans la résolution des conflits.

1. Passage historique de l'Etat précolonial à l'Etat postcolonial en Afrique

Parler de l'Etat en Afrique impose de prime abord de se situer dans une époque précise. Une telle démarche permet d'établir un lien de causalité entre les différentes époques qui ont marqué l'histoire des Etats africains et les mesures sécuritaires qui y sont prises pour garantir la paix et la sécurité.

1.1. L'Etat précolonial

C'est à l'histoire de l'Afrique traditionnelle qu'il faut s'intéresser à ce niveau. Pour mémoire, la période précoloniale, ayant servi de référence à de nombreux historiens et commentateurs de faits, reste et demeure significative pour aborder la question de l'Etat et de la sécurité en Afrique. Cet intérêt significatif de la période se retrouve aussi chez Nouhou Ramalan Jibril Zaria dans un rapport historique contenu dans ses études sur l'organisation sociopolitique de l'Afrique. Prouvant son attachement à la mémoire du passé précoloniale, Ramalan a établi un classement général des sociétés traditionnelles africaines en sociétés dites étatiques et non étatiques. Partant de ce classement, il montre qu'à chaque société étatique, pendant la période précoloniale, correspond un système d'organisation sociopolitique fondé sur de bases principales d'origines africaines.

L'opérationnalité du système étatique dument constaté par Ramalan pendant la période précoloniale créa alors une sorte de dynamique d'un cadre idéal de l'Etat existant pendant ladite période. La légitimité incontestée de la réalité opérationnelle de cet Etat reflète l'image d'un ordre sociopolitique préétabli et la légalité reconnue des actes des autorités administratives dans le cadre de l'exercice des pouvoirs qui leur sont conférés. Telle est la réalité

contextuelle de l'Etat précolonial que nous avons cherchée à démontrer à partir de la mémoire retracée de l'historicité de l'Etat en l'Afrique.

1.2. La période transitoire d'influence coloniale en Afrique

Contrairement aux années qui ont précédé la pénétration coloniale en Afrique, la période coloniale a connu de bouleversements ayant affecté le rythme de fonctionnement du système administratif traditionnel des sociétés africaines. Le changement introduit par le biais de la colonisation a été perçu et largement expliqué par de nombreux auteurs dont la teneur se présente ainsi qu'il suit :

Le pouvoir colonial dans sa stratégie de conquérir l'Afrique a détruit le système sociopolitique et économique y compris le cadre légal existant du système administratif traditionnel qu'il a trouvé en place. Il a ensuite instauré un ordre nouveau, d'usage désormais continu qu'il a laissé en application au sein des Etats africains. (Ramalan, 2003, p. 137) ⁴

L'image matérielle laissée à ces Etats suite à leur création constitue l'un des défis majeurs auxquels ils seront confrontés après la colonisation. Le changement intervenu dans la conduite des affaires intérieures des Etats africains reste désormais assuré par les nationaux qui prennent le relais de situation après le retrait des colonisateurs des espaces habités par les peuples autochtones. La conquête de ces espaces par les colonisateurs a porté un coup dur sur l'ordre politique, économique, social, religieux, commercial, etc. Ces démarches adoptées par les colonisateurs ne sont rien d'autres que des stratégies d'approvisionnements en matières premières pour faire face aux besoins d'une économie industrielle relativement en crise. A cela s'ajoute une autre cause de conquête de l'intérieur de l'Afrique : La nécessité de participation, à bon marché, des populations africaines au développement de cette économie industrielle Européenne (W. Rodney, 1976). Ce raisonnement est encore plus correct à nos yeux que celui qui lui attribue un autre sens : apporter la civilisatrice aux peuples africains. En se référant à cette période, on comprend que l'Etat en Afrique a connu une mutation en passant de la période précoloniale à la période coloniale.

⁴ Ce propos est aussi révélé par Franz Fanon (1983) et Walter Rodney (1976) dans leurs remarquables essais respectifs : *Les damnés de la terre* et *Comment l'Europe sous-développa l'Afrique ?* Ainsi que par beaucoup d'écrits d'historiens africains à l'image des Professeurs André Salifou, Cheikh Anta Diop, Djibo Hamani, Joseph Ki-Zerbo, Mahaman Alio.

1.3. L'Etat postcolonial

La période postcoloniale n'a rien de spécifique par rapport à la période coloniale. Si spécificité il y a, celle-ci porte sur la continuité de la fonction de l'Etat par des nationaux qui détiennent le monopôle de contrôle ou le pouvoir de décision. Autrement dit, l'Etat postcolonial est la transposition du système colonial ; c'est juste un changement dans la continuité. L'Etat postcolonial présente alors les mêmes caractéristiques que l'Etat colonial dont il est la dérivée. Ses mécanismes de fonctionnement, du point de vue administratif, institutionnel et procédural reposent sur des bases juridiques légales constitutionnellement préétablies. Cet Etat est délimité par de frontières coloniales et dirigé par un gouvernement. Il est doté d'une population composée de nationaux et des étrangers qui soutiennent ou non les actions du Gouvernement. La cohabitation entre les nationaux et les étrangers se manifeste et se développe à travers une logique plus ou moins dynamique, qui rend possible la cohésion sociale et le respect des droits de chacun. C'est ainsi que la vocation de l'Etat devient malheureusement entachée de problèmes en Afrique. L'atteinte de la paix et de la sécurité durables doit alors nécessairement être prise en compte et être partagée par les Etats africains.

En dehors de cette précision historique sur l'émergence de l'Etat pendant les périodes précitées en Afrique, il faut aussi noter de passage nécessité oblige ses marques spécifiques de force et de faiblesse dans le cadre de la situation africaine de protection sécuritaire. Le devoir que nous avons d'apporter ces informations nous amène à passer en revue la notion d'Etat. On peut ainsi statuer sur ce qui conduit ou non à l'émergence d'un Etat de droit et de sécurité pour le développement et bien-être social en Afrique.

2. Bref aperçu sur la notion et les attributions de l'Etat

L'appréciation de la dynamique des conflits et leur gestion en Afrique ne saurait être appréhendée que sur la base d'une analyse approfondie de l'Etat. Celui-ci est le principal acteur en charge de question sécuritaire. Son rôle réside dans la gestion des conflits et dans l'appréciation des accords institutionnels aux niveaux local, régional et international⁵.

⁵ Médiation dans un monde en mutation, victoire et défaite dans la gestion des conflits liés aux ressources naturelles dans le sud-ouest du Burkina Faso, Dossier n°125, p. 2.

C'est pour toutes ces raisons que nous allons revisiter un certain nombre de définitions sur l'Etat. Ainsi, le *Dictionnaire Robert* définit l'Etat comme « l'autorité souveraine s'exerçant sur l'ensemble d'un peuple et d'un territoire déterminé ». L'Etat est aussi une structure administrative reconnue par la communauté internationale, qui a pour tâche d'assurer à la population la sécurité de ses frontières, la protection des personnes et de leurs biens, de lui garantir travail, santé, logement, éducation (Tshimbalanga, 2006).

Selon la définition proposée par Duguit et reprise par Alain Bockel dans son ouvrage intitulé *Droit Administratif*, l'Etat est le produit historique d'une différenciation sociale entre les forts et les faibles. En tant que réalité évidente, précise Bockel (p. 13), l'Etat représente à cet effet « le pouvoir d'un groupe social qui a réussi ». Vu sous un angle social, l'Etat est l'incarnation de la volonté générale dont il tire les pouvoirs souverains qui lui sont conférés. Son rôle et sa mission sont par ailleurs idéalisés. Cette réalité de marque apparente de l'Etat, poursuit Bockel, selon laquelle Hegel apporte son enseignement se résume ainsi : « Synthèse de contradictions multiples de la société, création de la raison, l'Etat, est le seul interprète de l'intérêt général contre les intérêts particuliers et antagonistes exprimés par les individus ou les groupes sociaux » (Bockel, p.13).

Selon la position marxiste, l'Etat se définit comme un instrument de contrainte au service des classes dominantes. Il se sert de la police et de la gendarmerie pour imposer sa contrainte. Mais dans le cadre de prestations de ses services, l'Etat n'utilise pas que ce moyen de puissance publique dont il dispose, il engage sa responsabilité aussi à d'autres fins en vue de satisfaire les besoins d'intérêt général à travers de réalisations de programmes dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique par exemple. Gramsci et Althusser ont, à leurs tours, défini l'Etat en référence aux appareils idéologiques qui agissent moins par la violence que par des moyens essentiellement idéologiques⁶. Le sociologue Allemand, Max Weber, définit l'Etat comme le détenteur du « monopole de violence légitime » sur un

⁶ Parmi les appareils idéologiques, il y a la religion (constitués par le système des différentes églises), l'enseignement (le système des différentes écoles tant publiques que privées), la famille, la justice et la politique (le système constitué par les différents partis), l'information (presse, radio, tv ...), la culture, etc. (CARRILO, 1997).

territoire donné. Doté d'une personnalité juridique, selon ce même auteur, l'Etat s'est alors imposé comme norme. En tant que norme, l'Etat apparaît chaque jour comme « l'Etat gérant » dans tous les domaines et particulièrement ceux de l'économie et de la sécurité nationale. Mais en est-il vraiment ainsi en Afrique ?

3. Paix et sécurité : Enjeux et défis en Afrique

Il s'agit de refléter l'image des Etats en lien avec l'évolution des conflits en Afrique. En effet, largement influencés par le problème d'insécurité, les Etats africains sont bien souvent menacés par des troubles internes. Dans une analyse d'orientation stratégique, on assiste à la découverte des facteurs inhérents à la nature des Etats Africains. Cela permet de mesurer l'efficacité d'actions de ces Etats et leurs limites à travers la recherche de solutions menant vers la paix. Leur rythme de fonctionnement, jalonné de problèmes au niveau opérationnel, demeure en outre paralysé par la résurgence des conflits.

Le problème d'ordre conflictuel que vivent donc les Etats africains affectent indubitablement l'image sécuritaire et les efforts de développement qu'ils doivent poursuivre de manière individuelle ou collective. Ainsi, grâce à l'évolution de conflits récurrents qui ont fait de nombreuses victimes selon des informations diffusées à travers des radios et télévisions ainsi que les rapports publiés par les presses écrites, publiques et privées, on peut soutenir l'idée que les Etats africains souffrent aujourd'hui d'un manque de stabilité. Cette instabilité, résultant de crises internes, à savoir guerres civiles, rebellions, attaques violentes à mains armées par de groupes organisés ainsi que de factions rivales à caractère religieux, ethnolinguistique et tribal, dénote l'étendue de désordres auxquels ces Etats font face au cours de ces dernières années. Cette mauvaise posture remet en cause leurs qualités d'actions et, à certains égards, leurs possibilités d'atteintes des objectifs d'un développement durable au niveau local et en matière des relations internationales. Relativement à leur performance, s'ils ne sont pas entrés à l'âge de la « retraite » dans le cadre de leur fonction, ces Etats sont « quasi-inexistants ». Car, jusqu'à preuve du contraire, s'ils n'ont pas totalement failli, ils n'ont jusque-là pas joué un rôle à la hauteur des espérances de la

population. Sur la base de cette appréciation, on peut, comme l'avait alors fait Jean-François Bayart (2006), les qualifier d'Etats « fantômes ».

Par ailleurs, les raisons qui expliquent la création des Etats africains ne répondent pas aux réalités historiques des peuples qui les composent. Ces Etats sont créés pour des raisons de conquête de l'espace riche en ressources naturelles. Vus sous un angle critique, ces Etats sont dans leur ensemble « imposés » aux peuples africains. Voilà pourquoi ils sont le théâtre de multiples conflits entre les différents peuples qui le composent. En plus de devenir « fantômes », ces Etats sont aussi traités d'Etats de non droit (Bayart, 1989) et leurs peuples qualifiés de barbares. L'appât du gain relatif partagé de l'Afrique qui a occasionné leur création n'a pas tenu compte des réalités tangibles de proximité géographique et d'appartenance ethnolinguistique. Bref, les motifs sacrés d'une répartition sur des règles équitables n'ont pas été suivis. C'est pourquoi au sein de chaque Etat africain, l'on dénote une certaine léthargie du point de vue fonctionnel. Ce déséquilibre opérationnel exige la constitution d'un ordre dynamique et stable afin que ces Etats assurent leur développement en matière de paix et de sécurité durables.

En d'autres termes, le mécanisme du système administratif colonial instauré en Afrique n'offre pas de garantie au développement de la paix et de la stabilité politique aux niveaux des Etats africains. Car, c'est pour mieux exploiter les ressources naturelles que le colonisateur a utilisé une méthode d'approche stratégique qui lui a permis de mesurer sa capacité technique, en créant des frontières artificielles. Son pari est bien gagné dans sa tactique de « diviser pour mieux régner ». En soumettant différents peuples sous un même territoire, le colonisateur maintient bien sa domination sur eux. Par contre, la côte part de chance des peuples de territoires conquis s'est vue maladroitement réduite. Cette situation qui affecte le citoyen lambda. Celui-ci se voit dans un Etat où ses anciennes habitudes sont remises en causes. Faut-il peut-être aussi le rappeler que, de tout temps, le sentiment d'appartenance ou de non appartenance à un territoire donné ne s'accompagne pas « d'immobilisme absolu »⁷. Des sentiments de haines ou de rivalités se créent souvent entre populations des Etats voisins et même entre

⁷ Cohabitation normale sans agitation aucune.

celles de localités d'un même Etat. La plupart de conflits ruraux dont les séquelles des impacts sont désastreuses se manifestent dans ces mêmes logiques.

D'autres sortes de situations qui ne conduisent pas à la paix ou à la stabilité recherchée en Afrique proviennent des révoltes constatées au sein de populations africaines. Ces révoltes visent les dirigeants dictatoriaux qui sont pour la plupart maintenus au pouvoir par l'influence et le soutien inopinés des puissances occidentales. Ces révoltes résultent de conséquences des réformes politiques justifiant des pratiques coloniales et néocoloniales par lesquelles les Etats Africains sont dirigés.

Le non-respect des textes constitutionnels et les violations des droits humains de la part des dirigeants africains continuent aussi d'engendrer beaucoup de troubles sociaux, occasionnant de vagues d'arrestations dans le rang des insurgés.⁸ Dans le même ordre d'idées, des manifestations liées aux proclamations des résultats, suite aux opérations des élections souvent mal organisées, ont secoué les artères des Capitales et plusieurs centres urbains et ruraux des Etats africains. L'esprit pratique, ancré du tribalisme et d'ethnocentrisme aiguisé, n'a pas aussi été moins générateur de conflits ou troubles socio-politiques en Afrique.

Ces conflits sont aussi provoqués par certains groupes organisés en possession d'armes. Les conséquences en sont difficiles à gérer. Les constats se font sur des chiffres énormes de déplacés et de réfugiés dans de nombreux camps d'accueils. Les désespoirs se multiplient à travers la fréquence des maladies endémiques, de pertes de libertés, de manque de travail, de manque de niveaux d'instructions adéquats par les populations déplacées et les réfugiés qui se regroupent en nombres pléthoriques et surtout exposés à des nombreux risques. Tout cela constitue de défis énormes à l'endroit des « Etats à risque »⁹ et de la communauté internationale. D'où la nécessité d'une élévation de leur budget pour lutter contre les conséquences indésirables de désastres laissés par des conflits violents.

⁸ Sociétés civiles, oppositions, leaders d'opinions, scolaires, journalistes, etc.

⁹ Qui sont énormément exposés aux dangers par l'émergence des conflits récurrents.

Tel est le tableau descriptif de l'évolution de conflits qui s'éclatent un peu partout en Afrique. Les crises socio-politiques et économiques et les comportements des dirigeants en sont les principaux facteurs.

Ces situations d'insécurité ont à juste fin interpellé la Communauté Internationale, les ONG et les Organisations de Sociétés civiles dans le cadre d'actions humanitaires en faveur de l'Afrique. En dehors des efforts menés au niveau national, des séries d'opérations ont été entreprises au niveau international. Les but est d'apporter des solutions durables aux problèmes de conflits récurrents qui menacent les Etats Africains. C'est à l'analyse de ces solutions que nous allons consacrer la partie suivante. Mais il serait important de discuter au préalable la notion de conflit en général et ses marques emblématiques en Afrique.

4. Sens de conflit

Le conflit est à l'origine une mésentente qui peut se transformer en batailles violentes entre personnes, populations ou encore en guerres entre armées ou factions rivales de différents pays. Les conflits peuvent surgir entre personnes ou groupes de personnes. Ils peuvent aussi opposer l'Etat aux travailleurs ou aux scolaires. Selon les cas, on distingue les conflits interpersonnels, familiaux, coutumiers, sociaux, frontaliers et les guerres.

Les conflits diffèrent aussi selon leurs intensités, leurs durées et leurs extensions. Ils peuvent être infranationaux, internationaux, ou régionaux. On peut distinguer les guerres civiles les insurrections, les conflits armés, les violences criminelles, les conflits intra-armées et le terrorisme (Hugon, 2007).

Les causes des conflits sont multiples. Celles-ci peuvent être politiques, économiques, religieuses, ethniques, idéologiques ou être rattachées aux raisons historiques pour défendre les valeurs communes du passé.

Les conflits ont des conséquences qui vont de la perte en vie humaine et en moyens matériels à la démolition des Etats et de fondations d'infrastructures socio-économiques de base, aux flux de personnes déplacées et des réfugiés liés à l'avancement des atrocités engendrées par la récurrence des conflits. D'autres risques telles que les maladies endémiques, la circulation des armes à feu et la multiplication des attaques par les groupes organisés retardent le développement économique, la paix et la sécurité à se

réaliser dans les pays envahis par de troubles de conflits. C'est le cas en Afrique, ciblé par cette étude, où plusieurs localités ont été considérées comme des exemples de centres de conflits liés à de causes multiples¹⁰.

Il faut alors éviter que des conflits éclatent pour ne pas vivre leurs conséquences désastreuses : ce qui implique alors l'idée de prévention de conflit. Comment les conflits sont-ils prévenus ou réglés dans les Etats africains ?

Les approches varient selon que l'on se réfère aux acteurs en présence aux tables de négociations et aux choix de méthodes de résolutions liées à la nature de conflit déclaré.

4.1. Exemples d'acteurs et d'instances de résolutions des conflits communautaires

Ce sont les chefs traditionnels, les Conseils de sages, les Conseils Régionaux, les Conseils municipaux, les Conseil de Villes, les forces de l'ordre, les leaders religieux et la justice qui interviennent pour régler les conflits Communautaires. (Source: voir figure récapitulative de processus de résolution des conflits communautaires ci-dessous schématisée par Maman WAZIRI MATO, 1999)

¹⁰ On peut retenir quelques exemples de conflits en Afrique dont les atrocités commises ont laissé des séquelles de souffrances à des nombreuses victimes et dont la plupart de ceux qui restent en cours d'actualité continuent d'imposer leurs souffrances aux groupes d'opposition cibles ainsi qu'aux innocentes victimes occasionnées par l'émergence de ces conflits violents. Il s'agit de porter notre déférence sur la guerre de Biafra au Nigeria, les conflits survenus au Liberia, en Sierra Léone, en Somali, au Tchad, au Rwanda, au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Lybie, au Niger, au Soudan et aujourd'hui Boko Haram fait surface au Nigeria, au Cameroun, au Niger et au Tchad qui forment la région du Lac Tchad.

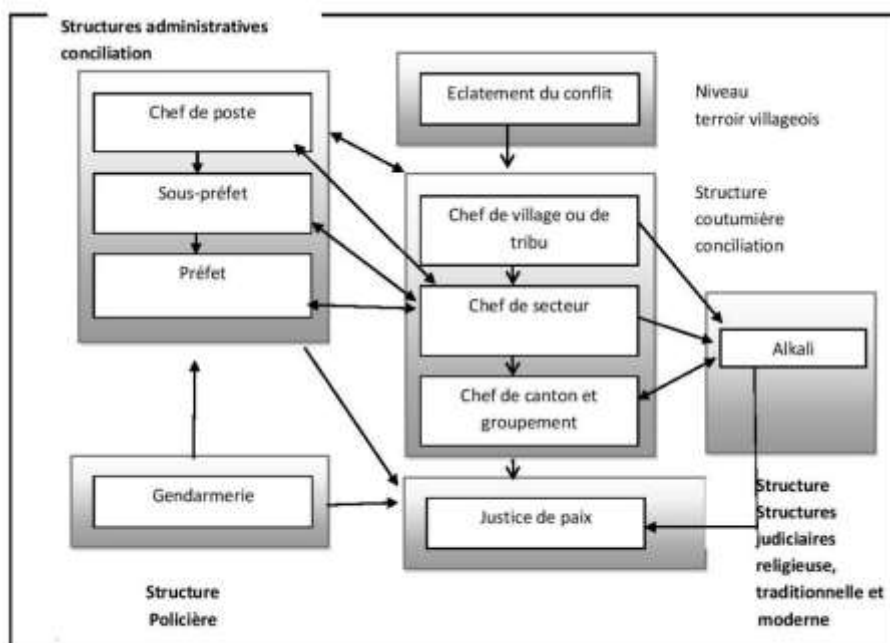


Figure 17 : Essai de typologie de recours des plaignants dans le règlement des conflits fonciers dans le sud de la région de Zinder. (WAZIRI MATO, 1999)

4.2. Exemples d'acteurs intervenant dans les conflits violents intra et interétatiques

La désignation de ces acteurs renvoie à la lecture du tableau suivant établi par Philippe Hugon dans son ouvrage intitulé *Géopolitique de l'Afrique*:

Acteurs Publics	Acteurs Privés	Acteurs Communautaires
<ul style="list-style-type: none"> - Police - Armée - Gendarmerie - Troupes de Maintien de la Paix 	<ul style="list-style-type: none"> - Seigneurs de la Guerre - Mercenaires - Compagnies Privées - Rebelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Milices - Sociétés Secrètes - Parties des Chasseurs - Sectes Religieuses

	<ul style="list-style-type: none">- Organisation des Jeunes des Partis- Mouvements Scolaires- Chômeurs	<ul style="list-style-type: none">- Pouvoirs Traditionnels
--	--	--

Source : (Philippe Hugon dans géopolitique de l'Afrique page 132)

5. Mode de règlement de conflits violents intra et interétatiques

Les conflits violents/armés sont souvent réglés par le concours d'arbitrage, de médiation, de négociation, de conciliation et d'appuis des Organisations Internationales y compris la Cour Internationale de Justice (CIJ) et les ONG d'actions humanitaires.

- L'arbitrage : C'est la voie de la résolution de conflits par laquelle les parties se trouvent impliqués dans la démarche. Dans cette voie, chacune des parties désigne un arbitre afin de trouver de solution au conflit qui l'oppose à l'autre partie. Ce type d'approche est beaucoup sollicité pour empêcher que la situation de conflits devienne intraitable. L'avantage lié à cette voie est qu'elle conduit vers la réconciliation des parties après un moment d'hostilité qui caractérise leur situation du départ.

- La médiation : C'est une autre voie de résolution de conflit une fois que celui-ci est déclaré. Ce processus qui invite, dès le départ, les parties à la désignation d'un médiateur à la résolution du conflit qui les oppose a l'avantage de rassurer le public d'une véritable volonté de négociation de la part des parties en conflit. En tant que facilitateur, le médiateur approche les parties pour les mettre en négociation. Ils s'accordent sur une décision finale qu'ils s'engagent tous de respecter lors de la négociation. Le médiateur sert alors de relai, de guide à la conversation qui s'effectue au vœu des parties qui adhèrent à la résolution alternative de leur conflit.

- La négociation : C'est un processus poursuivi, qui sert à concilier les points de vue opposés en matière de conflit. La négociation renvoie à l'usage d'une technique choisie par le négociateur pour parvenir à la résolution d'un conflit. Elle peut être conflictuelle dans le rapport gagnant- perdant, par exemple, lorsque l'une des parties est satisfaite et l'autre est lésée par la

solution assortie de négociation. Elle peut être aussi basée sous le signe de rapport gagnant-gagnant, comme c'est le cas lorsqu'on arrive à un consensus par adhésion commune à une solution trouvée entre les parties. On peut aboutir à une *concession* qui désigne le renoncement d'une partie à ses prétentions ou à un *compromis* regroupant les prétentions des parties en commun accord pour aboutir à la résolution du conflit qui les oppose.

- La conciliation : La conciliation est la méthode de règlement des conflits par excellence. Elle est acceptée par les parties en cause en vue de trouver une solution alternative à leur conflit (RANJEVA, 1992). A la différence de la médiation, la conciliation tend à se rapprocher de plus en plus d'une procédure quasi juridictionnelle fondée sur la création d'une commission chargée de statuer sur un problème de conflit portant plus sur la question de droit que sur celle de fait.

Ainsi, la conciliation a lieu quand une tierce personne sur qui repose la confiance des parties en conflits émet un lien de communication informel dont le but est d'identifier les nœuds majeurs du problème de conflit émergeant entre parties concernées. Cette approche est vivement encouragée dans la mesure où elle fait abaisser d'avance les tensions des parties en acceptant de négocier ensemble pour surmonter leurs obstacles (Kayade Omojuwa). La conciliation réussie garantit alors le cadre permanent d'une coopération de développement durable lorsqu'un accord est trouvé par la volonté des parties en conflits.

6. Défi sécuritaire en Afrique et Organisations Internationales

De considérations nationales à l'origine, les conflits africains sont devenus des enjeux régionaux du fait de l'implication directe ou indirecte de nombreux pays, d'organisations internationales, voire même de sociétés multinationales (Mayaki, 2003). Face à ces conflits intra et interafricains, la communauté internationale, sous l'égide de l'ONU, et autres groupements régionaux tels que l'OTAN, l'Union Européenne associés aux Etats Unis, la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, ont apporté leurs appuis dans le cadre de résolutions de ces conflits. Ces organisations internationales, en l'occurrence l'ONU, ainsi que les ONG et les Organisations des Sociétés Civiles d'actions humanitaires se sont ralliées à l'UA, une Organisation

Régionale ayant un rôle important à jouer dans le cadre de la résolution de ces conflits africains.

Au niveau sous régional, l'exemple de la CEDEAO, qui a fait école en tant que cadre idéal de résolution des conflits sous le signe de l'ECOMOG¹¹ et sa présence au Libéria, en Sierra Léone, en Guinée Bissau, en Côte d'Ivoire, au Darfour corrobore en quelque sorte cette image d'une Afrique agitée et ensanglantée par de troubles récurrents. L'heure au devoir de regard aux affaires des autres Etats s'est peut-être annoncé, il ne reste qu'à mesurer les conditions de cette évolution en matière des relations internationales et son intéressement à l'Afrique. Assister, de bonne foi, l'Afrique à se reconstruire est la voie de salut si l'on veut bien faire front commun pour combattre l'injustice et le terrorisme international. C'est à ce niveau seulement que le ralliement d'acteurs de la communauté internationale peut beaucoup intéresser l'Afrique.

Il convient alors de rappeler que ces efforts qui sont multipliés au niveau de la Communauté Internationale sont venus s'ajouter aux rencontres de niveaux nationaux, tenues à l'intérieur des frontières africaines par des chefs d'Etat et de Gouvernements africains.

7. Recommandations

Au vue de ce qui se constate partout dans le monde, la recherche de solution au problème d'insécurité s'impose à tous, gouvernants et gouvernés, y compris la Communauté Internationale. Elle s'impose d'autant plus en Afrique, eu égard à la récurrence de conflits. C'est pour toutes ces raisons que nous faisons les recommandations suivantes à l'adresse des différents acteurs partis aux conflits en Afrique, et aux autres catégories de personnes impliquées dans la recherche de solutions aux conflits.

7.1. A l'endroit des Etats et /ou des dirigeants Africains

- Des procédures de résolution durable de conflits de manière pratique sur les bases démocratiques de choix de représentants en passant par des élections libres et transparentes doivent être adoptées par les

¹¹ Comme la SADC en Afrique Australe.

dirigeants des Etats africains pour conserver et/ou consolider la paix et éviter l'émergence ou les rebondissements de conflits à l'avenir.

- L'Etat doit veiller au suivi de conventions, des accords et traités internationaux en matière de paix et de sécurité en Afrique et maintenir de très bonnes relations, dynamiques et prospères, entre les différents acteurs de la Communauté Internationale.
- L'Etat doit aussi renforcer le processus démocratique, la défense des droits de l'homme et la bonne gouvernance tout en maximisant ce sens de progrès par la responsabilisation de populations dans la gestion de leurs affaires (sociétés civiles, collectivités décentralisées etc...) ainsi qu'au respect des minorités ethniques, religieuses et politiques.
- Des relations de partenariat très importantes en matière de coordination entre acteurs notamment les Etats et autres bonnes volontés en charge de la résolution de conflits en Afrique doivent être réglementées, des mesures de sanctions doivent être prises afin de faciliter de négociations sur une question sensible d'intérêt général mettant en commun l'apport de tous et le respect de la dignité de l'autre.

7.2. A l'endroit des acteurs partis aux conflits en cours, éteints ou en voie de se manifester

- La sécurité étant indispensable à la vie courante doit être une préoccupation de tous, acteurs civils ou militaires, afin de se désarmer le plus vite possible ou s'abstenir à l'usage de la violence comme voie de recours à la satisfaction de soi.
- La paix est la valeur à cultiver par tous les acteurs en conflit, que ce dernier soit déclaré ou en voie de se manifester exige de ses acteurs de rechercher de voies durables de solutions à leurs conflits.
- Autrement dit, toute démarche à la recherche du progrès par une partie en conflit doit nécessairement passer par la vertu morale, c'est-à-dire faire recours au dialogue au sens propre du progrès humain et non par la terreur qui ne conduit qu'à de situations chaotiques et des conséquences indésirables.

7.3. A l'endroit des acteurs chargés d'établir l'ordre et la reconstruction en situations de conflits et post-conflits en Afrique

Il s'agit de retenir la substance de la composition des acteurs à l'endroit desquels nous nous adressons tout particulièrement, à savoir :

- Les partis politiques (majorité au pouvoir et opposition)
- Les forces de l'ordre (la police et la gendarmerie)
- La société civile (ONG, syndicats et associations)
- Les leaders d'opinions publiques (autorités administratives et coutumières, confréries religieuses, Universitaires de carrière etc.)
- Les entreprises (sociétés publiques et privées)
- Les journalistes (des radios publiques et privées, presses écrites et audio-visuelles)
- Les membres de la Commission Electorale Nationale Indépendantes (CENI)
- Les magistrats et conseillers de cours et tribunaux de justice
- Les observateurs indépendants (nationaux et internationaux)
- Les médiateurs et (ré) conciliateurs
- Les scolaires (élèves et étudiants)
- Les envoyés spéciaux et ambassadeurs etc.

Toutes catégories d'acteurs confondus en matière de maintien d'ordre en situations de conflits et/ ou post- conflits doivent être extrêmement patients et prudents car leurs domaines de fonctions, leurs rôles, partout où ils interviennent, sont très déterminants au maintien de la paix.

Conclusion

L'expérience des conflits vécus en Afrique doit nous enseigner de leçons en vue de faire table rase des erreurs du passé par des attitudes d'exclusions, de forces liées à l'ethnocentrisme, au tribalisme ou par la volonté de dirigeants à se maintenir au pouvoir même si rien de sérieux ne justifie encore cela. La logique recommande à toute personne ou groupes de personnes de renoncer à la violence pour embrasser le dialogue comme voie appréciable de progrès par excellence dans le cadre de la résolution de conflit en Afrique. En termes de perspectives, notre but dans cette étude est de démontrer qu'en cette ère de mondialisation notre capacité, en tant

qu'africains, réside dans l'action de s'unir plutôt qu'à se désunir. Ceci est un cri d'alarme pouvant conduire les Etats africains à réduire leurs dépenses inutiles sur les achats d'armements de guerre afin d'investir dans des projets de développement, dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique de l'agriculture etc. Procéder ainsi, c'est aussi cultiver l'arme redoutable prônée par Gandhi de la non-violence. La seule course qui nous intéresse en tant qu'africains est celle de gagner le maximum de confiance de soi pour le développement de nos intérêts collectifs. Enfin, rien ne pourra sans doute être tenu pour durable en Afrique sans une conduite ancrée au respect de valeurs morales pour un sursaut de considération patriotique sincère et d'orientation des objectifs fixés à la bonne gouvernance. Car, c'est ainsi seulement que se traduira la culture d'une vraie paix et de sécurité durable en Afrique.

Références bibliographiques

- BAYART Jean-François, 2006, *L'Etat en Afrique. La politique du Ventre*, Paris, Fayard.
- BOCKEL Alain, 1980, *Droit administratif*, Nouvelles éditions africaines, Dakar-Abidjan.
- CARRILOT Santiago, 1977, *Eurocommunisme et Etat : Essai Politique*, Paris, Flammarion.
- HUGON Philippe, 2007, *Géopolitique de l'Afrique*, Paris, Editions Sedes.
- JIBRIL Nouhou Ramalan Zaria, 2011, Ahmadu Bello University Press Limited, Zaria, Kaduna State Nigeria.
- WAZIRI MATO Maman, 1999, *Les cultures de contre saison dans le Sud de la région de Zinder*, Thèse de Doctorat, l'Université.
- MAYAKI Yousouf, 2013, *Gouvernance et développement au Niger, réflexions iconoclastes pour un sursaut citoyen*, Groupe Ecofi.
- OMOJUWA Adeniran Kayode, 2008, *African Union Mechanism for Conflict Management: An Appraisal*, A Publication of the Faculty of Social Sciences, Ahmadu Bello University Zaria, Nigeria, pages (200-206).
- RODNEY Walter, 1972, *How Europe Underdeveloped Africa?* Printed in England by Love and Malcomson, Redhill Surrey.

A. ZANGUI - L'Etat et la question de la sécurité nationale : enjeux et défis dans une Afrique...

SAADOU Adamou et al., 2003, *La culture de la paix*, Niamey, Editions Alpha.
TSIMBALANGA Jean-Louis, 2006, *L'impératif d'une culture démocratique en République Démocratique de Congo. Le rôle de l'école dans la lutte contre la pauvreté culturelle*, Paris, L'Harmattan.